

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

FORMATION « BOOSTER SON MANAGEMENT »

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre

Nom Prénom :	Téléphone :
Adresse postale :	
Email :	Situation actuelle :
En situation de handicap :	

Et

Nom de l'organisme : 3.2.1 Pulsion	Téléphone : 06 26 52 85 31
Adresse postale : 32 Rue de Stalingrad 38100 Grenoble	
Email : naima@321pulsioncoaching.com	N° SIRET : 83493574400021
Représenté par : Naïma SAKET	Fonction : formatrice professionnelle
Déclaration n° 84380787538 auprès du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes	

OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend participer à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

INTITULE DE L'ACTION DE FORMATION : MANAGEMENT « BOOSTER SON
MANAGEMENT ».

Module Choisit :

À la fin du module N°, le stagiaire sera capable :

Objectif global :

Nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 CT :
L'effectif formé s'élève à
Date de la session :
Nombre d'heures par stagiaire :
Planning prévisionnel :
Lieu de la formation et modalités de déroulement :

PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à ...€ euros HT + T.V.A. 20 % =.... Euros

ou € euros net de taxe (*en cas de demande d'exonération de TVA validée par le formulaire fiscal N° 3511*).

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer sa présence aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

REGLES / CONTRAT RELATIONNEL :

- Règle d'implication : la personne accompagnée s'implique dans le processus de coaching.
- Règle de ponctualité : si la personne accompagnée arrive en retard, la séance se terminera à l'heure précédemment convenue.
- Règle d'assiduité : toute séance annulée mais non décommandée 48h avant est due.

PROGRAMME DE L'ACTION DE FORMATION

Contenu de la séance

Résultats visés

Outils pédagogiques

- Analyse transactionnelle
- Test de personnalité
- Leadership situationnel
- Les différents styles de leadership
- Courbe de l'autonomie
- Courbe de l'apprentissage

Moyens mobilisés

- Illustration graphique
- Cartes des forces / Cartes soft skill
- Cartes accords toltèques
- Carte de positionnement dans le groupe
- Test de personnalité

Concepts et apports théoriques

- Pédagogie inversée, transversale et empirique
- Approche systémique
- Facilitation graphique
- Feed-back et reformulation

Modalités pédagogiques

- Empirique (expériences), transversale, inversée
- Créative (illustrations, Idéation, Visualisation mentale, nuage de mot, simulation)

Posture utilisée :

- Ecoute active, présence
- Feed back positif (félicitations)
- Reformulation : compréhension, situations, objectifs, ressentis, ambition et enjeux
- Encouragements (recentrage, confiance et guidance, engagement physique, suivi des actions)
- Adaptation (HP, contexte, événements, circonstances, personnalités)

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence : Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation.
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaire d'évaluation de la formation (grille pédagogique)

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation remis en main propre
- Formatrice : Naïma Saket
- Locaux : espace bureau 32 rue Stalingrad 38 100 Grenoble
- Equipements : 321 Pulsion vous met à disposition les équipements suivants :

X	Espace d'accueil
X	Bureau
X	Chaises + fauteuil
X	Ordinateur + internet
X	Rallonge et prises de courant
X	Paperboard + feutres
X	Feuilles blanches + stylo
X	Convivialité (café, thé, eau, ...)
X	Point d'eau et toilettes accessibles proches de la salle
X	Extincteur / Plan d'évacuation

Aménagement nécessaire pour une situation de handicap : Oui / Non

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

Les éléments suivants sont décrits dans cette convention :

- Le programme et l'objet de l'action de formation ainsi que les effectifs qu'elle concerne,
- Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

MODALITÉS DE SANCTION DE LA FORMATION

A l'issue du stage, et à défaut d'autre forme de reconnaissance des acquis de la formation, il sera remis à chaque stagiaire, une attestation de stage conforme aux dispositions de l'article L.6353-1 alinéa 2.

NON-RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

DÉDOMMAGEMENT, RÉPARATION OU DÉBIT

- En cas de renoncement par le bénéficiaire ou l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai **inférieur à 10 jours avant la date** de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement d'une indemnité de **30% du prix de la formation** à titre de dédommagement pour frais administratif, logistique et composition du dossier administratif. Cette indemnité n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.
- En cas de **réalisation partielle** : l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement d'une indemnité de **30% du prix de la formation** à titre de dédommagement administratif. Plus un versement au prorata temporis du prix de la formation reçue par les participants. Soit le versement de **50% du prix total de la formation** pour les personnes qui auront suivi uniquement la moitié des sessions de la formation.

Cette indemnité de 30% n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO. Cette somme sera spécifiée sur la facture, ou fera l'objet d'une facturation séparée et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

LITIGES

Dans l'hypothèse d'un différend entre les parties, celles-ci décident que la médiation sera privilégiée.

A défaut d'accord, il est stipulé que les prestations de l'organisme de formation, sont soumises au droit français, à l'exclusion de tout autre droit.

La compétence est attribuée au tribunal du ressort du siège social de l'organisme de formation quelle que soit la nature de la demande.

Fait à

Le

Le bénéficiaire ou l'entreprise bénéficiaire

Cachet, si personne morale

Nom et qualité du signataire :

Signature

L'organisme de formation

Cachet

Nom et qualité du signataire : Saket Naïma
Formatrice

Signature